



le travail

du permanent

le travail du permanent :

Un aperçu hebdomadaire des questions qui intéressent les permanents de la CSN; rédigé et préparé en collaboration et coordonné par le service des recherches et le service de presse du journal **le travail** imprimé par la CSN, 4364 rue St Denis, Montréal.

pendant

ce temps,

la FTQ

"raidait"

les

ouvriers

de MANIC,

p. 2

Les Métallos-unis d'Amérique sont devenus les agents les plus actifs de la FTQ pour faire la lutte à la CSN. L'année dernière, grosse campagne à la Q.I.T. de Sorel. Echec. Cette année, les Métallos essaient de prendre les travailleurs de Manic. Pour faire les jobs d'une FTQ pas montra-ble, voilà les métallos dans l'industrie de la construction! Echec assuré!..

Pendant que la CSN se battait comme une diablesse sur tous les fronts à la fois: textiles, enseignement spécialisé, ingénieurs de l'Hydro-Québec, construction, Reynolds, etc., après avoir arraché au gouvernement un excellent premier contrat pour 30,000 fonctionnaires, eh bien! les Métallos, l'union la plus "sincère" de la FTQ, "raidait" tranquillement les travailleurs de Manic, pendant que ceux-ci étaient eux-mêmes en pleine bataille, soutenus à fond par la CSN dans leur lutte contre l'Hydro sur une question de principe...

Il n'y a plus à se faire

d'illusions: toutes les unions FTQ, de la première à la dernière, sont devenues aujourd'hui liées à la cause de la FTQ, et la cause de la FTQ, c'est de lutter contre la CSN, pour défendre toutes et chacune de ses unions plus ou moins propres et un syndicalisme indéfendable!

Alors, les Métallos, pendant que la CSN pratique le syndicalisme le plus rigou-

reux d'Amérique et qu'elle en a plein les bras de toutes les batailles qu'elle mène de front, les Métallos jugent, eux, grands syndicalistes, qu'il est de l'intérêt des ouvriers d'attaquer la CSN, et d'essayer de sauver, si possible, une FTQ que les ouvriers du Québec désertent parce qu'ils sont écoeurés!

C'est du propre!

UNE BELLE VICTOIRE SUR LES CHANTIERS DE MANIC-OUTARDES

On y a mis le temps, mais le conflit qui opposait les 3000 ouvriers de Manic-Outar-des et la direction de l'Hydro-Québec est terminé depuis samedi le 16 avril dernier. L'entente survenue est la suivante:

- Les quatre ouvriers accusés d'avoir expulsé le contremaître Dion le 11 mars sont suspendus jusqu'à ce qu'un médiateur ait rendu une décision dans leur cas (dans les trente jours suivant le règlement); si l'une ou l'autre des parties était insatisfaite du rapport, le cas serait soumis

à un arbitrage dont la décision serait finale.

- des huit ouvriers accusés d'avoir empêché leurs confrères de se rendre au travail en bloquant la route qui donne accès au chantier, et dont l'Hydro exigeait le congédiement, trois sont suspendus pour un mois (du 18 avril au 18 mai); les sanctions sont levées contre les autres.

- Au lieu de l'enquête impartiale sur les conditions de vie sur les chantiers, réclamée au début du conflit par le président de

Petite histoire des travailleurs:

LES MEMBRES D'UNE UNION INTERNATIONALE SONT OBLIGES DE VENIR DEMANDER CONSEIL A LA CSN

Quelques centaines de travailleurs de l'usine de la Côte St-Paul de la Dominion Textile à Montréal, membres des Ouvriers-unis des textiles d'Amérique (FTQ-CTC), se sont présentés aux bureaux de la CSN, mardi le 19 avril, pour demander conseil. Tous les employés de cette usine avaient brusquement quitté leur travail le matin même

la CSN, Marcel Pepin, l'Hydro et le Syndicat ont convenu de former un comité paritaire consultatif, formé de deux représentants de l'Hydro auquel on a donné un large mandat; ce comité sera permanent et on prévoit sa survie dans la prochaine convention collective.

Il aura fallu plus d'un mois à l'Hydro pour enfin accepter de soumettre à l'arbitrage les mesures disciplinaires à imposer aux quatre "expulseurs" et pour retirer toutes les sanctions qu'elle voulait imposer à une trentaine de dirigeants syndicaux,

pour protester contre le fait que leur union voulait les faire voter, dans les murs mêmes de l'usine, et sans scrutateurs, sur le projet de convention collective négocié récemment, projet de convention dont l'agent d'affaires et le comité de négociation recommandaient l'acceptation, sans même avoir passé par la conciliation. Les employés voulaient un vote ouvert, et non un vote secret; de plus, ils voulaient voter dans une salle de l'extérieur, et non pas dans l'usine. Devant le refus de l'union de procéder comme les ouvriers le désiraient, ceux-ci ont quitté le travail, car rester signifiait qu'on leur présenterait des bulletins de vote sur les lieux même du travail.

La CSN se trouvait dans une curieuse situation: n'étant pas accréditée pour prendre en mains le problème de ces travailleurs, elle ne pouvait que les aider de ses conseils. Une assem-

blée a eu lieu, et des permanents de la CSN ont représenté à ces travailleurs qu'ils feraient bien, dans les circonstances, de retourner au travail après avoir obligé leur agent d'affaires de signer avec la compagnie une entente à l'effet qu'il n'y aurait de représailles contre aucun employé et après avoir obtenu la promesse du même agent d'affaires qu'il y aurait une assemblée où les employés voteraient librement.

Les ouvriers ont obtenu ce qu'ils désiraient: la compagnie a accepté de signer l'entente anti-représailles et l'agent d'affaires a renoncé à sa volonté de faire tenir un vote dans l'usine. Un fait piquant: l'entente pour empêcher la compagnie d'exercer des représailles contre les employés a dû être préparé dans les bureaux de la CSN par un permanent de la CSN !

**CE SONT LES 10,000 OUVRIERS DE LA CSN QUI SE SONT BATTUS
POUR LES 50,000 TRAVAILLEURS DE LA CONSTRUCTION DE MONTREAL**

Il a fallu que 10,000 gars de la CSN se battent pour les 50,000 travailleurs de la construction de Montréal pour changer un peu la face de cette industrie dans la métropole. La FTQ et les unions internationales, elles, avaient décidé que les patrons avaient bien raison de ne pas offrir plus que ce qu'ils avaient accepté. On pourra toujours mettre en doute la "démocratie" qui a régné dans les assemblées des membres de la FTQ qui ont accepté de signer le contrat, alors que les syndiqués de la CSN choisissaient, eux, de continuer à se battre.

Dimanche, le 17 avril, toute la journée, nous avons continué à négocier, malgré la FTQ et les unions internationales. Ce ne fut pas peine perdue, loin de là : nous avons obtenu en plus, dix changements importants dans les conditions de travail des ouvriers qui sont parmi les plus mal traités de toute l'industrie canadienne:

1. Les délégués de chantiers (Shop Stewart) ont ob-

tenu la protection désirée que le contrat que la FTQ était prête à signer ne leur offrait pas encore.

2. La machine à plâtre est défendue sur les chantiers pour l'application du plâtre sur les murs.

3. Les samedi et dimanche sont considérés comme journées non ouvrables pour les plâtriers. Un permis du comité conjoint devra être obtenu par le patron avant qu'il demande à un plâtrier de travailler la fin de semaine.

4. Période de repos obligatoire de 15 minutes l'avant-midi et l'après-midi.

5. Indemnité de déplacement (travelling time) à l'extérieur de la juridiction du décret, les frais de déplacement, chambre et pension payés.

6. Vacances - 6 pour cent au 1er octobre 1966 et non en 1967 - Six mois de gagnés sur ce qu'offrait l'Association.

7. Fêtes payées - 1 pour cent au 1er octobre 1966 et non en 1967. Six mois de gagnés.

8. Temps double pour tout

travail exécuté le samedi à compter du 1er octobre 1967 et non en 1968 - Un an de gagné.

9. Les employeurs devront aviser tout employé de son congédiement 24 heures à l'avance. Finies les mises à pied à 30 minutes d'avis!

10. Les poseurs de planchers de bois franc seront reconnus au décret à compter du 1er avril 1967 au taux de \$3.25 l'heure, plus tous les bénéfices marginaux; et seront payés au taux de menuisier à compter du 1er octobre 1968.

